MEDIAS PRIVES ET CHANGEMENTS SOCIAUX EN AFRIQUE : ACQUIS, LIMITES ET PERSPECTIVES (EXEMPLES DU BENIN, DU SENEGAL ET DU TOGO)

Mor Faye

Pendant plusieurs siècles, l'esclavage et la colonisation étaient, pour paraphraser le sociologue ivoirien Francis Akindes (1995), les deux défis majeurs auxquels les sociétés africaines étaient successivement confrontées. Ces défis avaient pour particularité d'être externes. Celles-ci les ont plus ou moins relevés non sans en garder des séquelles très profondes et non sans les revivre sous d'autres formes. Depuis les indépendances des années 1960, le principal défi, cette fois-ci interne, que les sociétés africaines ont à relever reste le défi démocratique : instauration de la démocratie et de l'État de droit, selon des modalités spécifiques, et réalisation par leurs États respectifs du bien-être économique et social au profit de tous et non exclusivement au profit d'une élite. Ce sont ces aspirations non encore atteintes, en raison de l'inertie des systèmes politiques en place face aux exigences de démocratisation et en raison également de la gestion gabegique des deniers publics, qui expliquent les mouvements sociaux cycliques et parfois très violents qui traversent les sociétés africaines et qui s'expriment par l'instrument de canaux d'expression alternatifs dénommés médias privés. Le Bénin, le Sénégal et le Togo, considérés ici comme des pays témoins ont vu apparaître au cours de ces dernières décennies des médias de ce type (Faye, 2008 ; Frère, 2001). Ceux-ci se définissent comme des médias indépendants, par opposition aux médias d'État sous contrôle idéologique, administratif et éditorial des gouvernements en place.

Ces médias dits privés regroupent trois catégories qui se sont successivement créées au fur et à mesure que ces pays avaient commencé, tout au long des années 1980-1990, à renouer, après une longue période d'autoritarisme politique marquée par des partis uniques militarisés ou civils, avec le pluralisme politique et médiatique sous la pression exercée sur les élites au pouvoir par les populations et les bailleurs de fonds (Conac, 1993). Chronologiquement, la première catégorie de médias privés à avoir émergé regroupe la presse privée écrite née au milieu des années 1980 au Sénégal et au tournant des années 1990 au Bénin et au Togo (PANOS, 1991). La deuxième catégorie comprend les radios privées commerciales lancées à partir de 1994 au Sénégal et quelques années plus tard au Bénin et au Togo (PANOS, 1993). La troisième catégorie regroupe les chaînes de télévision privées qui ont commencé à émettre à partir de la décennie 2000 (PANOS, 2008).

La naissance de ces médias privés a constitué pour les populations une véritable révolution médiatique. En effet, de 1960 à 1990, il n'y avait au Bénin et au Togo qu'une seule radio, qu'une seule télévision et qu'un seul journal, sous contrôle gouvernemental. Seul l'État du Sénégal avait autorisé, à côté des médias sous son contrôle, la création d'une presse politique, animée par les partis d'opposition au pouvoir, et la création de quelques publications dites indépendantes. Mais tous ces organes de presse étaient en réalité placés en liberté surveillée (Paye, 1992).

Nés dans des contextes nationaux marqués par de fortes aspirations des populations au changement, ces médias privés ne sont pas restés indifférents aux revendications démocratiques. Pour être en phase avec ces aspirations, les journalistes de ces médias ne cessent de déployer leurs pratiques dans plusieurs registres. Malgré les limites et contradictions qui sont les leurs et sur lesquelles nous reviendrons, ils relaient la contestation populaire, se positionnent vigoureusement en faveur de l'alternance au pouvoir et dénoncent les pratiques de corruption des gouvernants et les différentes formes de violation des droits de l'homme.

Notre ambition ici est de dresser le bilan du rapport que les médias privés entretiennent avec les mouvements sociaux pour en déceler les acquis, les limites et dégager des perspectives. Pour ce faire, notre démarche sera chronologique. Nous aborderons d'abord le rôle pionnier de la

presse privée écrite des années 1980-1990 dans les processus de démocratisation béninois, sénégalais et togolais. Nous mettrons ensuite l'accent sur celui des radios indépendantes, puis sur celui des nouvelles chaînes de télévision privées dans ces mêmes processus.

UN POSITIONNEMENT MEDIATIQUE PREPONDERANT POUR L'AVENEMENT DES CHANGEMENTS SOCIAUX

Les journaux privés sont tous apparus à partir des décennies 1980 et 1990, comme souligné ci-dessus, dans un contexte où le Bénin, le Sénégal et le Togo traversent une crise profonde, avec comme enjeu crucial le devenir politique, économique, social voire moral de ces pays. Au Bénin et au Togo où les journaux privés sont nés dans des contextes d'intenses troubles politiques faits d'épisodes sanglants, l'attention du public se focalisait sur les Conférences nationales en perspective, proposées comme modèles de sortie des dictatures politiques en place, avec en toile de fond, de très fortes incertitudes sur les réelles possibilités de changement. Le régime de Kérékou, sous la pression de la rue, avait certes accepté l'idée d'organiser une Conférence nationale et une période de transition (mars 1990-avril 1991), prélude à l'organisation d'élections présidentielles et législatives pluralistes (Noudjenoume, 1999), mais il était probable qu'il se rétractât et qu'il reprît la situation en main. Au cours de la Conférence nationale de février 1990, le Colonel Azonhiho et quelques autres officiers de l'armée béninoise avaient à l'époque suggéré de procéder à l'arrestation des « conférenciers » dans l'optique de sauver le régime. Le fait d'avoir tous les opposants et « ennemis » du régime réunis en un même endroit (l'hôtel PLM-Alédjo de Cotonou) leur semblait rendre l'opération possible.

Au Togo, le démantèlement de toutes les institutions démocratiques de transition et l'assassinat des opposants radicaux entre 1990 et 1993 rendaient clairement compte de la fermeté du régime du Général Éyadéma de ne pas céder face aux soulèvements populaires. Au Sénégal où les journaux privés sont nés dans le contexte préélectoral « survolté » de 1988, l'avenir politique du pays était également des plus incertains. Les rapports de force continuaient à se nouer entre le parti socialiste (PS) au pouvoir et les opposants politiques qui l'accusaient de vouloir à nouveau « manipuler les urnes ».

Les chefs d'État de ces trois pays semblaient s'arroger un pouvoir à vie malgré leur manque apparent de légitimité démocratique. Leurs ministres battaient des records de longévité et chaque remaniement ministériel n'occasionnait pour eux que des changements de portefeuilles en dépit de l'échec politique, économique et social des régimes en place.

Ainsi, dans un pays comme dans l'autre, la fin du parti unique *de fait* ou *de droit* et la question de l'alternance démocratique étaient au cœur des préoccupations des populations qui souhaitaient désespérément l'arrivée de nouvelles élites au pouvoir. À ces contextes de crise politique aux issues incertaines, il faut également ajouter la faillite des grandes sociétés et banques d'État. Suite à l'application, tout au long de la décennie 1980, des programmes d'ajustement structurel du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, leur liquidation partielle ou totale était scellée, comme condition de la contribution financière de ces institutions au redressement de la situation économique de ces pays. Ce qui avait généralement eu pour conséquence de nombreux plans de licenciements avec, comme enjeu central, l'avenir de plusieurs milliers de familles. Nés dans ces contextes nationaux troubles, les journaux privés s'étaient imposés d'emblée comme un véritable pouvoir de dénonciation des pouvoirs en place pour l'avènement de la démocratie et de l'État de droit.

Au Bénin, cette dénonciation portait sur les pratiques de spoliation, sous le régime pseudo-marxiste (1972-1991). Ces pratiques concernaient, en l'occurrence, celles qui avaient ruiné toutes les banques d'État – la Banque commerciale du Bénin (BCB), la Banque béninoise de

développement (BBD) et la Caisse nationale de crédit agricole (CNCA)[1] – et les sociétés publiques et parapubliques, vers la fin des années 1980 et qui avaient entraîné la perte de milliers d'emplois (Chabi, 1993). Par une campagne de dénonciation de grande envergure, les journaux privés béninois avaient ainsi énormément contribué à la chute de Kérékou en 1991.

Au Togo, où le processus démocratique avait été entaché par de nombreux actes de violation des droits de l'homme, plus particulièrement entre 1990 et 1993, les journaux privés avaient, dès leurs premiers numéros, dénoncé les exactions de l'Armée contre les manifestants, les leaders de l'opposition et les membres des institutions de la transition démocratique. La presse privée sénégalaise n'était pas en reste dans ce travail de dénonciation. *Sud Hebdo*, *Wal Fadjri* et *Le Cafard Libéré* s'étaient activement engagés pour faire la lumière sur la crise du système bancaire sénégalais de la fin des années 1980, en révélant au public l'implication des réseaux clientélistes du pouvoir dans cette faillite. Ils s'étaient également mobilisés, auprès des opposants au régime et auprès de la société civile, pour dénoncer les « fraudes électorales » observées au cours du scrutin présidentiel et législatif de février 1988.

Au cours de cette période, ce travail de dénonciation des pouvoirs établis effectué par la presse privée écrite béninoise, sénégalaise et togolaise était très novateur par rapport au modèle du journalisme d'État. L'ampleur de la crise des sociétés et banques d'État de la fin des années 1980 qu'elle avait contribué à mettre en exergue montre que la corruption et la gabegie qui avaient mis en difficulté ces structures existaient depuis longtemps. Elle illustre en même temps que le travail d'enquête, pour épingler les pratiques de malversation et de mauvaise gestion, n'était pas au centre des préoccupations des médias d'État.

Dans ce contexte, les rares fois que les journalistes d'État parlaient de la crise, c'était lorsqu'elle avait éclaté au grand jour, avec la fermeture des sociétés et banques d'État. Mais, comme le souligne Barrat (1992), ces journalistes d'État occultaient la responsabilité des gouvernements en place et celle de leur clientèle dans la débâcle économique et bancaire, en mettant l'origine des problèmes sur le compte exclusif d'une « conjoncture internationale difficile » (« baisse des prix des matières premières sur le marché international décidé par un Occident spoliateur ») ou mettaient en cause la « sécheresse » ou « l'invasion des récoltes par les criquets ». Au Sénégal, c'était très courant d'entendre une telle explication, d'autant que les années 1980 étaient effectivement marquées par ces deux phénomènes. En somme, pour les médias d'État, l'origine de la crise était soit exogène soit écologique, mais en aucun cas liée à la manière dont les appareils étatiques avaient été gérés pendant des décennies.

En épinglant la responsabilité de l'élite en place dans la crise de l'État de la fin des années 1980 au Sénégal, au Bénin et au Togo, les journaux privés avaient ainsi contribué à l'émergence de la critique sociale des Plans d'ajustement structurel. Ils avaient clairement signifié aux populations que l'application de ces programmes et leurs effets pervers (coupes des budgets de santé, d'éducation, licenciements, etc.) étaient le résultat d'une mauvaise gestion des gouvernements en place et que ce n'était pas à elles de payer à la place de leurs dirigeants.

Tout au long des décennies 1980 et 1990, la presse privée écrite s'était imposée, de plus, comme un véritable forum public ouvert à tous. En effet, sous les partis uniques béninois et

---

[1] En 1989, le montant total des crédits de ces trois banques à l'économie béninoise s'élève à 149 milliards de francs CFA, dont 96,6 milliards de francs CFA imputables à la BCB, 35,6 milliards de francs CFA à la BBD et 18,8 milliards de francs CFA à la CNCA. Sur l'ensemble de ces crédits, seuls 23,5 milliards de francs CFA sont considérés comme « sains ». Le reste étant des crédits « douteux récupérables » (11,1 milliards de francs CFA) et des crédits « douteux non récupérables » (113,4 milliards de francs CFA). En crédits « douteux non récupérables », le secteur public s'est retrouvé avec 62,4 milliards (55%) d'impayés, le reste revenant au secteur privé (45%). La BCB, à elle seule, s'est retrouvée avec 93,6 milliards de francs CFA de crédits « douteux irrécupérables ». De plus, en cinq ans, cette banque a perdu 42 fois son capital de 30 millions de francs CFA, avec 72.916 créanciers n'ayant pas soldé leur compte (Noudjenoume, 1999 : 41-42).

togolais et sous le parti dominant sénégalais, dans une moindre mesure, seuls les dignitaires du régime avaient droit à la parole publique. C'est ainsi que les partis d'opposition, les syndicats, les enseignants, les étudiants avaient pu exprimer des points de vue dissonants par rapport aux prises de position officielles sur la crise.

Ce positionnement démocratique de la presse privée écrite, incarnée par des journaux pionniers comme *Tam-Tam Express*, *Le Forum de la Semaine*, la *Gazette du Golfe* au Bénin, comme *Sud Hebdo* devenu *Sud Quotidien*, *Wal Fadjri*, *Le Cafard Libéré* au Sénégal, et comme *Kpakpa Désenchanté* au Togo, avait valu à ce secteur médiatique un énorme succès auprès du public. Les organes de presse privés qui vont être par la suite créés au Bénin, au Sénégal et au Togo, continuent, en dépit de leurs contradictions, à incarner ce positionnement démocratique.

L'apport des médias audiovisuels privés

Avec le lancement des radios privées au milieu des années 1990 au Sénégal et à la fin de la même décennie au Bénin et au Togo, les revendications démocratiques pour le changement se voient amplifiées. En effet, grâce à l'usage des langues locales, la majeure partie des populations qui ne peuvent lire la presse écrite, en raison du fort taux d'analphabétisme, ont un accès direct à l'information locale et nationale reprise des journaux privés sous forme de revue de presse ou produite par les radios privées et distillée sur un ton critique à l'encontre des régimes en place pour fustiger leur incapacité à apporter des solutions aux problèmes économiques et sociaux ambiants. Grâce également à l'usage des langues locales, les populations majoritairement analphabètes peuvent participer aux débats de société à travers des émissions interactives, comme « *Wax sa xalaat* » (mot qui, dans la langue wolof, signifie « donner son point de vue » à l'antenne sur des sujets politiques, économiques, sociaux, religieux, etc.) de la radio privée sénégalaise *Sud Fm*. Les radios privées ont ainsi fourni une contribution décisive à l'élargissement de l'espace public, processus déjà enclenché par les journaux privés béninois, sénégalais et togolais.

Le lancement récent de chaînes de télévision privées nationales s'inscrit dans cette dynamique de faire écho aux revendications populaires pour plus de démocratie et de gestion démocratique des deniers publics. Avec la combinaison du son et de l'image que leur confère leur spécificité technique, les chaînes de télévision privées vont se révéler être des moyens d'information redoutables et redoutés par les pouvoirs en place. On en veut pour preuve, au Sénégal par exemple, le fait que le régime de l'ancien chef de l'État Abdoulaye Wade avait longtemps hésité à octroyer des licences aux promoteurs de chaînes de télévision privées, de peur de voir son image écornée, ainsi que celle de ses différentes équipes gouvernementales.

Les médias privés au cœur de l'éclosion d'une conscience citoyenne

Au regard des développements ci-dessus, les apports des médias privés béninois, sénégalais et togolais aux processus de démocratisation et aux aspirations des peuples au changement peuvent être résumés comme suit :

- la culture de la transparence dans la gestion des biens publics par les gouvernements, par opposition à l'opacité qui caractérisait les États béninois, sénégalais et togolais lorsqu'il n'y avait que des médias d'État ;

- la culture de la reddition de comptes, c'est-à-dire l'obligation pour les États de rendre compte de leur gestion à des populations de plus en plus exigeantes et informées de leurs droits ;

- un regard sur la régularité et la transparence des scrutins électoraux présidentiels et législatifs organisés ces dernières années au Bénin, au Sénégal et au Togo ;

- des plateformes alternatives faisant écho aux protestations et soulèvements populaires. Avant l'existence des médias privés, de tels faits n'étaient pas relayés par les médias d'État.

Tout compte fait, on peut aujourd'hui dire que les médias privés, par leurs fonctions cruciales de contre-pouvoir, de dénonciation, d'espaces de débats alternatifs, etc. sont, depuis de nombreuses années maintenant, au cœur de l'éclosion d'une nouvelle conscience. Si les

populations se soulèvent de plus en plus face à toute forme d'injustice perpétrée par les gouvernements, c'est parce qu'elles sont plus sensibilisées sur leurs droits, grâce à la fonction d'éveil des médias privés.

Les limites des médias privés

D'une manière générale, les entreprises de presse privées béninoises, togolaises et sénégalaises éprouvent, en dépit de leur rôle démocratique mentionné plus haut, de sérieuses difficultés à devenir des entreprises économiquement et financièrement rentables. Les recettes générées par leurs activités couvrent à peine leurs besoins de fonctionnement, au point que beaucoup de journalistes ne perçoivent pas de salaire. Outre la faiblesse de la diffusion spécifique à la presse privée écrite, pratiquement les entreprises de presse privée, tous secteurs confondus, souffrent de l'étroitesse du marché publicitaire.

Pour comprendre davantage les difficultés économiques et financières des entreprises de presse privée, il ne serait pas erroné de mettre en cause leur incapacité à se structurer en vraies entreprises de presse avec des services commerciaux et des ressources humaines qualifiés et dotés d'une vision stratégique claire.

Ces difficultés économiques et financières des entreprises de presse privée exposent beaucoup de journalistes à certaines pratiques qu'ils reprochent aux élites en place, à savoir la corruption. Nombreux sont en effet les journalistes reporters qui, pour faire face au manque de salaire ou aux salaires irrégulièrement versés, acceptent le versement de pots-de-vin contre certains angles de traitement de l'information. Il y a également des patrons de presse qui sont affectés par ces pratiques corruptrices, mais à une plus grande échelle.

Outre cet aspect économique, il y a également le problème de la formation. La plupart des journalistes des médias privés béninois, sénégalais et togolais manquent cruellement de formation car n'étant passés par aucune école de journalisme. La formation sur le tas est généralement la règle. Certes, il y en a qui, à force de croire au métier, parviennent à devenir des journalistes respectés par leurs pairs et le public, mais il y en a dont les pratiques professionnelles riment avec amateurisme, source d'informations approximatives et de procès en diffamation. De plus, l'expérience a montré que l'absence de formation entraîne très souvent l'absence de réflexe déontologique face aux tentatives de corruption.

QUELQUES PERSPECTIVES

À la lumière de l'importance de leur rôle démocratique et au regard des limites décelées, les médias privés béninois, sénégalais et togolais ont besoin de vrais programmes de renforcement de capacités en gestion d'entreprise de presse pour être économiquement et financièrement viables. Ces programmes dont le contenu reste à définir pourraient se concrétiser par la mise en place de cycles de formation modulaire dans le cadre de séminaires ou d'ateliers de *monitoring* des médias.

Ces programmes cibleraient les patrons de presse et tous ceux qui font office de managers de presse sans en avoir les compétences. Ils pourraient se dérouler dans le cadre de cycles de formation longs, type Licence ou Master de Management des entreprises de presse. Dans ce cas, des partenariats pourraient se nouer avec des établissements étatiques ou privés de formation en journalisme.

Au Sénégal, par exemple, le Département de communication de l'UFR-CRAC (Unité de formation et de recherches - Civilisations, religions, arts et communication) de l'Université Gaston Berger, le CESTI (Centre d'études des sciences et techniques de l'information), l'ISSIC (Institut supérieur des sciences de l'information et de la communication) pourraient être des partenaires. Des bourses de renforcement de capacités en gestion d'entreprise de presse pourraient également être octroyées à des médias dont le rôle en matière de démocratie, de crédibilité et d'indépendance est avéré.

Face au manque de formation de beaucoup de journalistes, il est nécessaire de continuer les initiatives déployées dans ce domaine en encourageant le développement de programmes de formation en cycle court et en cycle long : en cycle court, sous forme de séminaire et d'atelier de formation ; en cycle long, sous forme de formation diplômante de type Brevet de Technicien Supérieur, Licence ou Master dans les domaines les plus innovants du journalisme, notamment en rapport avec les technologies de l'information et de la communication. Dans ce cadre, des partenariats pourraient être noués avec les structures de formation existantes.

Au Sénégal, par exemple, des efforts sont déployés mais restent insuffisants. Le SYNPICS (Syndicat des professionnels de l'information et de la communication du Sénégal) n'a obtenu que 10% de l'aide de l'État à la presse, de l'ordre de 300 millions de francs CFA en moyenne depuis 1996, soient alloués à la formation. Toutefois, le montant dégagé ne couvre pas les besoins de formation. De plus, la régularité du versement de cette aide dépend du bon vouloir du « Prince ».

Toujours sur ce registre, il est important que cette idée de renforcement de capacités des journalistes soit décentralisée. Si l'on prend encore le cas du Sénégal, l'essentiel de la formation se fait à Dakar. Or, dans le cas des régions, le besoin de formation est réel. La plupart des correspondants régionaux ne sont pas formés en journalisme. La Convention des jeunes reporters fait des efforts mais ceux-ci sont insuffisants. À l'occasion des grands événements de l'agenda politique national, comme l'élection présidentielle ou les élections législatives, des programmes de monitoring de journalistes pourraient être multipliés afin que les journalistes comprennent mieux les enjeux pour les expliquer aux populations. Dans ce domaine, il y a certes des initiatives mais elles méritent d'être renforcées.

CONCLUSION

De nos jours, si les populations africaines manifestent sous des formes diverses leur mécontentement ou leurs frustrations face aux problèmes politiques, économiques et sociaux qui les accablent, c'est parce qu'il y a une conscience citoyenne plus forte et plus d'esprit critique. Les médias privés indépendants ont joué et jouent un grand rôle dans ce processus d'éveil et de maturation de cette conscience citoyenne. Depuis leur éclosion, ils ne cessent de contribuer à la naissance d'une autre culture politique qui rompt progressivement avec l'esprit de résignation qui a longtemps caractérisé les populations africaines face aux dérives autoritaires de leurs gouvernants. Grâce à l'action des médias privés, les populations sont davantage conscientes que les pouvoirs en place doivent rendre compte de la manière dont ils gèrent la chose publique. Grâce également à l'action des médias privés, les populations sont devenues conscientes qu'elles détiennent, en cas d'élection présidentielle ou d'élections législatives, une arme de sanction face à tout pouvoir qui ne produit pas de résultat. Les alternances politiques enregistrées au Bénin en 1991, 1996 et 2001, et en 2000 et 2012 au Sénégal, offrent une belle illustration de ce pouvoir de sanction dont le détonateur reste les médias privés. Moyennant quelques réglages professionnels, éthiques et déontologiques, nous pouvons dire, partant des exemples béninois, sénégalais et togolais, que les médias privés africains sont des porteurs crédibles des processus de changements sociaux en Afrique.

REFERENCES

Akindes, F. (1995) *Les Mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Dakar, Codesria.

Barrat, J. (1992) *Géographie économique des médias : Médias et Développement*, Paris, Litec.

Chabi, M. (1993) *Banqueroute - Mode d'emploi (un marabout dans les grilles de la maffia béninoise),* Porto Novo, éditions Gazette Livres.

Conac, G. (1993) « Les processus de démocratisation en Afrique », in G. Conac (dir.) *L'Afrique en transition vers le pluralisme politique*, Paris, Economica.

Diop, M. C. et Diouf, M. (1990) *Le Sénégal sous Abdou Diouf. État et Société*, Paris, Karthala.

Diop, S. J. (2002) « Les élections au Sénégal, de l'indépendance à la fin des années 1990 », in PANOS (2002) *Médias et élections au Sénégal : la presse et les nouvelles technologies de l'information dans le processus électoral*, Dakar, NEAS.

Faye, M. (2008) *Presse privée écrite en Afrique francophone : enjeux démocratiques*, Paris, L'Harmattan.

Frère, M.-S. (2001) « Dix ans de pluralisme en Afrique francophone », in *Les Cahiers du Journalisme*, n° 9, Lille, p. 28-59.

--- (2000), *Presse et Démocratie en Afrique – Les mots et les maux de la transition*, Paris, Karthala.

--- (1999) « Démocratie au Bénin et au Niger », in *Mots. Les langages du politique*, n° 59, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, p. 89-104.

Gaba, L. (2000) *L'État de Droit et le développement économique en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan.

Loum, N. (2003) *Les médias et l'État au Sénégal – L'impossible autonomie*, Paris, L'Harmattan.

Noudjenoume, P. (1999) *La démocratie au Bénin – Bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan.

PANOS (2008) *Le pluralisme télévisuel en Afrique de l'Ouest : État des lieux*, Dakar, Institut Panos Afrique de l'Ouest, mai.

PANOS/UJAO (1993) *Le pluralisme radiophonique en Afrique de l'Ouest*, Paris, L'Harmattan (2 vol.).

PANOS/UJAO/SEP (1991) *Presse francophone d'Afrique : vers le pluralisme*, Paris, L'Harmattan.

Paye, M. (1992) « La presse et le pouvoir », in M.C. Diop (dir.) *Sénégal* : *Trajectoires d'un État*, Paris, Karthala.

Perret, T. (2001) « Le journaliste africain face à son statut », in *Les Cahiers du Journalisme*, n° 9, Lille, pp. 154-169.

Toulabor, C. M. (1986) *Le Togo sous Éyadéma*, Paris, Karthala.

Tudesq, A.-J. (1995) *Feuilles d'Afrique – Étude de la presse de l'Afrique subsaharienne*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine.